



Informations les parents et tuteurs au sujet de la protection des enfants et des jeunes

Fondation pour l'enfance Starlight

Notre engagement

Starlight s'est engagée envers la sécurité de tous les enfants et jeunes qui participent à nos programmes, ce qui inclut leur protection contre la maltraitance et la négligence.

Le Conseil National exécutif et de direction de Starlight soutient activement notre engagement en matière de protection des enfants et des jeunes.

Pour concrétiser notre engagement, nous avons développé trois politiques clés dont notre:

1. Politique pour la protection des enfants et des jeunes
2. Politique pour la protection des enfants et des jeunes en lien avec le code de conduite
3. Politique de signalement et d'intervention dans la cadre de la protection des enfants et des jeunes

Ces politiques servent de guide:

- Pour la sélection de nos équipes, y compris les volontaires
- Pour le comportement de nos équipes envers les enfants et les jeunes
- Pour l'intégration et la formation de nos équipes en matière de protection des enfants et des jeunes
- Sur la façon dont nous nous communiquons avec les enfants, les jeunes et leurs parents
- Sur la manière de réagir face à la maltraitance et la négligence, le cas échéant
- Sur la manière de maintenir une culture de protection

L'équipe de Starlight doit :

- Se soumettre à un examen sélectif approfondi qui inclut la vérification du casier judiciaire national ainsi que du droit de travailler avec des enfants
- Se comporter de façon professionnelle et attentionnée envers les enfants et les jeunes et n'agir que dans les limites imposées à leurs fonctions.
- Comprendre leur responsabilité à l'égard de la protection des enfants et des jeunes contre toutes les formes de malveillance, harcèlement et exploitation quand ils sont sous le couvert de Starlight.
- Assurer une culture de protection pour les enfants et les jeunes qui puisse être bien comprise et maintenue par tous ceux qui agissent sous le couvert de Starlight.
- Identifier, signaler et agir dès qu'il y a un problème en relation à une maltraitance ou négligence envers des enfants ou des jeunes, ce qui inclut le signalement de toute maltraitance d'enfants aux autorités compétentes et aux bureaux de protection des enfants

Pour en savoir plus sur notre engagement envers la protection des enfants et des jeunes, visitez notre site web www.starlight.org.au, qui inclut l'accès à trois politiques clés.